

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 503 PORTANT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d’une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le *Règlement numéro 503 portant sur la gestion contractuelle*.

L’objet de ce règlement est de prévoir des normes applicables à l’attribution et à l’exécution des contrats qui seront conclus par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l’article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Ce règlement a également pour objet de permettre l’octroi de contrats de gré à gré d’une valeur allant jusqu’au seuil déterminé par règlement ministériel devant être attribué suivant une procédure ouverte, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 503 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 4055, rue Principale, à Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1C8, aux heures ordinaires d’affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 7 juillet 2026.

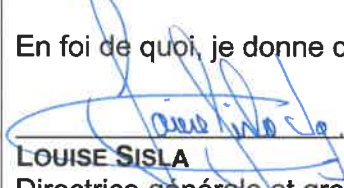

LOUISE SISLA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Sisla, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, certifie par la présente avoir publié, en date du 7 juillet 2026, l’avis public d’entrée en vigueur du *Règlement numéro 503 portant sur la gestion contractuelle* ci-joint, en affichant une copie à chacun des 11 endroits suivants :

- Bureau municipal
- Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Bélanger & Guèvremont)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l’Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – rue Gelase
- Près des boîtes aux lettres – rue des Lupins
- À l’aréna
- À la bibliothèque

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juillet 2026.


LOUISE SISLA
Directrice générale et greffière-trésorière